



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 26 avril 2021 (17h00)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

| | | |
|--------------------------|---|---------------------------|
| Nombre de membres | : | 33 |
| En exercice | : | 33 |
| Présents | : | 21 |
| Votants | : | 33 |
| Convocation et affichage | : | 20/04/2021 |
| Président de séance | : | Monsieur Simon PLENET |
| Secrétaire de séance | : | Monsieur François CHAUVIN |

Etaient présents : Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Patrick SAIGNE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Michel SEVENIER.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELTI), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Romain EVRARD (pouvoir à Juanita GARDIER), Jamal NAJI (pouvoir à Claudie COSTE), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Michel SEVENIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT).

**CM-2021-80 - TRANQUILLITE PUBLIQUE - DEPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE
VIDEOPROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME
REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Rapporteur : Madame Juanita GARDIER

La ville d'Annonay a déployé sur la période 2018-2020 un dispositif de vidéoprotection comprenant 54 caméras sur 23 sites. Ce programme a bénéficié du soutien de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui ont apporté leur concours par un cofinancement des dépenses d'investissement. Le fonctionnement et l'exploitation demeurent entièrement à la charge de la commune.

La Ville d'Annonay, dans le cadre de sa gouvernance en faveur de la tranquillité publique, souhaite compléter et finaliser son système de vidéoprotection. L'extension de ce dispositif s'inscrit dans le cadre du développement de cette stratégie et répond aux objectifs fixés par la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2020 portant extension de ce dispositif. Cette extension comprend le déploiement de 54 nouvelles caméras fixes sur 48 sites et 3 caméras nomades sur 10 périmètres, portant ainsi le nombre total de cameras à 111 sur l'ensemble du territoire communal.

Une demande d'autorisation de la mise en place d'un système de vidéoprotection sera prochainement déposée en Préfecture. Le dossier est en cours de finalisation.

Cette opération pourra être réalisée notamment avec l'appui de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le projet est éligible à une subvention du programme régional d'aménagement du territoire au taux de 50 % maximum, plafonné à 50 000 €.

Le coût de cette réalisation, intégrant les équipements, les travaux et la main-d'œuvre est évalué à 250 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel du projet est ainsi défini comme suit :

| | |
|---|-------------------------|
| - Coût global de l'opération hors taxes | 250 000 € |
| - subvention DETR sollicitée | 75 000 € (taux de 30 %) |
| - subvention Conseil régional | 50 000 € |
| - autofinancement communal | 125 000 € |

VU la délibération cadre portant stratégie de tranquillité publique du 18 janvier 2017,

VU la délibération du conseil municipal CM- 2020-156 du 28 septembre 2020 portant principe d'extension du système de vidéoprotection,

CONSIDERANT l'intérêt du prochain déploiement de la vidéoprotection sur le territoire communal, et les possibilités de cofinancement en la matière,

VU l'avis favorable de la commission générale du 16 avril 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 32 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant :

Denis NEIME

APPROUVE, dans le cadre du déploiement d'un dispositif de vidéoprotection et, au titre du programme régional d'aménagement du territoire, le principe de demande de subvention d'un montant de 50 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme régional d'aménagement du territoire.

AUTORISE, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 28/04/21
 Affiché le : 29/04/21
 Transmis en sous-préfecture le : 29/04/21
 Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
 Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA
 SOUS-PRÉFECTURE
 DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

29 AVR. 2021